

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Séance du 20 juin 2012

L'an deux mil douze, le mercredi vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Guérigny, sous la présidence de Jean-Pierre CHATEAU, Premier Vice-Président, Martine VANDELLE, Présidente ayant quitté la séance à 19h10.

La séance est ouverte à 19h05.

21 Membres présents : A.ADOUE- J.C.BONNET- J.CAILLOT- D.CHALENCON- J.P.CHATEAU- V.DELONG- A.DEMARES- D.GOBET- E.GUYOT- H.JUDAS- G.LANTIER- N.LEBAS- S.LEBLANC- A.LEONARD- C.LOBRIAUT- C.MAGNIEN- S.MARC- C.MEVEL- R.PASQUET- M.PASSE- A.VAILLANT- M.VANDELLE (jusqu'à 19h10).

5 Absents excusés : J.P.APERS pouvoir donné à S.MARC
M.CHARMANT
J.P.GATEAU pouvoir donné à A.ADOUE
J.ROPITEAU
M.VANDELLE pouvoir donné à C.MEVEL(à partir de 19h10)

Secrétaire de séance : E.GUYOT

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
2. Projet piste de compétition de BMX : mise à disposition d'un terrain communal à Urzy
3. Budget CCBN :
DMn°1 – ouverture de crédits pour les frais d'insertion des marchés publics
DMn°2 – ouverture de crédits pour le reversement du FPIC
4. FPIC : Répartition du reversement aux communes
5. Budget ZA : DMC (décision modificative de cession) n°1 – écritures de cession vente du bâtiment.
6. Projet de territoire : Aménagement de la ZA des Bertranges
7. Travaux de voirie : Autorisation de lancer une procédure de marché pour la réalisation des travaux de voirie de la Communauté de Communes
8. Personnel de la Communauté de Communes
9. Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, Martine VANDELLE procède à la lecture du courrier de réponse de Monsieur le Préfet concernant sa démission écrite du 12 juin 2012.

Il est précisé que de nouvelles élections devront être organisées dans un délai raisonnable afin d'élire un nouveau Président.

Martine VANDELLE quitte la séance à 19h10.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2012

Sans remarque de la part du conseil communautaire, le compte rendu de la séance du 11 avril 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. PROJET PISTE DE COMPETITION DE BMX : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A URZY

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que le service de contrôle de légalité de la Préfecture de la Nièvre a déclaré la délibération n°2012-022 portant « mise à disposition d'un terrain communal à Urzy pour la construction d'une piste BMX de compétition » entachée d'illégalité par courrier du 11 mai 2012.

Après débat sur les différentes modalités de mise à disposition (cession, bail emphytéotique, mise à disposition à titre gratuit...), le conseil communautaire accepte cette décision et le retrait de la délibération n°2012-22 des registres.

Le Vice-Président propose de prendre une nouvelle délibération sur une mise à disposition à titre gratuit d'une partie des terrains aménageables cadastrés AP161 (sur 11400 m²), AP152 (sur 100 m²), AP191 (sur 342 m²) et AP191 (sur 158 m²) au profit de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre.

Le Vice-Président propose qu'au-delà de cette mise à disposition, la commune d'Urzy et la communauté de communes continuent de réfléchir aux éventuelles difficultés qui pourraient apparaître dans l'avenir et mettent au point un dispositif contractuel complémentaire afin de garantir les droits de chacune des parties.

Après débat et à la majorité des membres présents, le conseil communautaire autorise l'ordonnateur à signer avec Madame le Maire d'Urzy la convention de mise à disposition des terrains nécessaires à l'exercice de la compétence liée à la construction de la piste BMX à la charge de la CCBN.

Adopté à la majorité : délibération n°2012-30

Alain LEONARD quitte la séance à 20h08.

3. BUDGET CCBN

➤ DM N°1 – Ouverture de crédits pour les frais d'insertion des marchés publics

Le Vice-Président informe l'assemblée que, sur demande de la Trésorerie, pour effectuer le paiement des dépenses de frais d'insertion des marchés publics en section d'investissement, des écritures comptables sont nécessaires qu'il y a lieu d'effectuer l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes.

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-031

➤ DM N°2 – Ouverture de crédits pour le reversement du FPIC

Le Vice-Président informe l'assemblée que, depuis cette année, la CCBN reçoit le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dont

une partie est à reverser aux communes membres de l'EPCI. Pour ce faire, des écritures comptables sont nécessaires et il y a lieu d'effectuer l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité sachant qu'en amont une première proposition de répartition tendant à abonder la part de la communauté de communes de la moitié des dotations n'a pas été approuvée à l'unanimité (un vote « contre ») et n'a pu de ce fait être prise en compte.

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-032

4. BUDGET ZA : DMC N°1 – ECRITURES DE CESSION VENTE DU BÂTIMENT

Le Vice-Président informe l'assemblée que, suite à la vente du bâtiment « ancienne aciérie » à la SCI BOIS DE CHANLIAU appartenant à l'entreprise CALIDER Industrie, des écritures comptables sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-033

5. PROJET DE TERRITOIRE : AMENAGEMENT DE LA ZA DES BERTRANGES

Le Vice-Président rappelle la délibération n°2012-020 du 11 avril portant sur « l'aménagement de la zone d'activités des Bertranges à Guérigny » (plan de financement).

Il précise que Nièvre Aménagement, assistant à maître d'ouvrage (AMO) durant la 1ère phase du projet relative à l'étude technique et prospective de positionnement de la ZA des Bertranges, reste l'AMO pour la seconde phase du projet qui sera axée sur l'aménagement du foncier disponible consécutivement à la vente de l'ancienne aciérie à CALIDER Industrie.

Le Vice-Président demande l'autorisation de signer le contrat de mandat public et de lancer la consultation des entreprises en collaboration avec l'AMO Nièvre Aménagement pour la réalisation de cette opération inscrite dans le Contrat de Territoire 2012-2015 de la CCBN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise l'ordonnateur à signer le contrat de mandat public
- autorise l'ordonnateur à lancer la consultation avec Nièvre Aménagement
- autorise l'ordonnateur à effectuer toutes les démarches administratives et financières, à signer tous les documents afférents au projet d'aménagement de la zone d'activités des Bertranges.

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-034

6. TRAVAUX DE VOIRIE : AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE DE MARCHE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Le Vice-Président demande l'autorisation de lancer une procédure de marché pour la réalisation des travaux de voirie de la Communauté de Communes pour les années 2012-2013-2014-2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise l'Ordonnateur à lancer un nouveau marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de voirie de la CCBN
- autorise l'Ordonnateur à effectuer toutes les démarches administratives et financières, à signer tous les documents afférents à la procédure de marché pour la réalisation des travaux de voiries.

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-035

7. PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

➤ Contrat Technicien du SPANC : Renouvellement

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée que Monsieur Benjamin ROUSSEAU, agent contractuel chargé d'assurer les fonctions de technicien du SPANC, arrive à la fin de son contrat le 18 juillet 2012.

Le Vice-Président propose la reconduction expresse de ce dernier dans ses fonctions pour une durée d'un an à 17h30 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la reconduction du contrat de Benjamin ROUSSEAU à compter du 19 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-036

➤ Contrat Agent de développement local : Renouvellement

Sortie de Christopher GIRAUD à 21h04.

Le Vice-Président informe l'assemblée que le contrat de Monsieur Christopher GIRAUD, recruté comme agent de développement local, se termine le 20 septembre 2012.

Il propose la reconduction du contrat de l'agent pour une durée de 3 ans à compter du 21 septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la reconduction du contrat de Christopher GIRAUD.

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-037

Retour de Christopher GIRAUD à 21h07.

➤ **Saison touristique 2012 : Recrutement de l'animateur et indemnités kilométriques**

Le Vice-Président rappelle l'ouverture du Point d'Informations Touristiques chaque année durant la période estivale de juin à septembre.

Il informe l'assemblée que la Commission « *Tourisme-Développement économique* », après examen des candidatures, propose de recruter Mademoiselle Yvonne LOISEAU en tant qu'animatrice du PIT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- prend acte de l'avis de la Commission « *Tourisme-Développement économique* »
- autorise l'ordonnateur à recruter Mademoiselle Yvonne LOISEAU
- accepte le principe de remboursement des indemnités kilométriques de l'adjoint administratif recruté pour la saison touristique

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-038

➤ **Contrat Agent Administratif : lancement du recrutement**

Le Vice-Président informe l'assemblée de la demande d'autorisation de mutation de Mademoiselle Nancy LAHER, adjoint administratif de 2ème classe titulaire.

Il demande l'autorisation de recruter un agent administratif en remplacement de Mademoiselle Nancy LAHER, qui assurera les fonctions de secrétaire administrative et gestion comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un adjoint administratif titulaire ou contractuel en remplacement de Mademoiselle Nancy LAHER.

Adopté à l'unanimité : délibération n°2012-039

8. QUESTIONS DIVERSES

- Daniel CHALENCON fait part aux élus du nombre de refus de diagnostic des installations individuelles d'assainissement paru dans « *la Gazette des Bertranges à la Nièvre n°3* » (120 refus de diagnostic). Le questionnement du pouvoir de police des Maires de la CCBN est soulevé.

Jean-Pierre CHATEAU rappelle que le traitement des eaux usées est un enjeu majeur et que ces dossiers doivent être complètement liés entre le technicien du SPANC et les communes membres. Le technicien du SPANC est chargé de communiquer aux cinq maires la liste des réfractaires afin que ces derniers puissent faire valoir leur pouvoir de police.

- Éric GUYOT propose aux élus la réalisation d'une étude gratuite pour la création d'une « piscine d'été ». Cette réflexion serait menée à l'aide d'un habitant du territoire communautaire responsable des structures aquatiques de Nevers. Les élus acceptent cette proposition à l'unanimité.

Huguette JUDAS propose que cette réflexion soit menée au sein de la Commission « Sport Culture Loisirs » élargie à l'ensemble des délégués communautaires intéressés.

Plus aucune question n'est soulevée. La séance est levée à 21h20.

Table des Délibérations

Séance du 20 juin 2012

Convocation du 14 juin 2012

- *Délibération n°2012-030 : Projet communautaire « Piste BMX » : Mise à disposition d'un terrain communal à Urzy pour la construction d'une piste de compétition pour le BMX – Annule et remplace la délibération n°2012-022*
- *Délibération n°2012-031 : Budget principal CCBN – Décision modificative n°001 : Ouverture de crédits*
- *Délibération n°2012-032 : Budget principal CCBN – Décision modificative n°002 : FPIC – Ouverture de crédits*
- *Délibération n°2012-033 : Budget ZA – Décision modificative n°001 : écritures de cession*
- *Délibération n°2012-034 : Contrat de Territoire 2012-2015 : Projet « Aménagement de la Zone d'Activités des Bertranges »*
- *Délibération n°2012-035 : Marchés publics : Autorisation de lancer une procédure de marché pour la réalisation des travaux de voirie de la Communauté de Communes*
- *Délibération n°2012-036 : Contrat Technicien du SPANC : Renouvellement*
- *Délibération n°2012-037 : Contrat Agent de développement local : Renouvellement*
- *Délibération n°2012-038 : Saison touristique 2012 : Recrutement de l'animateur et indemnités kilométriques*
- *Délibération n°2012-039 : Contrat Agent Administratif : lancement du recrutement*

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ont signé avec Nous les membres présents :

Membres	Signature	Pouvoirs à
A.ADOUE		
J.P. APERS	Absent excusé	S.MARC
J.C.BONNET		
J.CAILLOT		
D.CHALENCON		
M.CHARMANT	Absent excusé	
J.P.CHATEAU		
V. DELONG		
A.DEMARES		
J.P.GATEAU	Absent excusé	A.ADOUE
D.GOBET		
E.GUYOT		

H.JUDAS		
G.LANTIER		
N.LEBAS		
S.LEBLANC		
A.LEONARD		
C.LOBRIAUT		
C.MAGNIEN		
S.MARC		
C.MEVEL		
R.PASQUET		
<i>M.PASSE</i>		
J.ROPITEAU	Absente excusée	
A.VAILLANT		
M.VANDELLE	Absente excusée	C.MEVEL à partir de 19h10